
Délégués :	M. Philippe Rapo, Président, Commune de Cheyres-Châbles M. Joseph Borcard, Commune d'Estavayer M. Daniel Martin, Commune de Châtillon M. Stéphane Delley, Commune de Cheyres-Châbles M. Frédéric Wittwer, Commune de Lully
Comité	Mme Carole Raetzo, Présidente du Comité, Commune d'Estavayer M. Serge Carrard, Commune de Châtillon M. Christian Cornioley, Commune de Cheyres-Châbles M. Yves Bourdilloud, chef d'exploitation de la STEP
CoFin	M. Thierry Vallat, Commune de Lully (rapporteur de la commission financière) M. Bernard Pochon, Commune de Cheyres-Châbles
Secrétaire	Mme Alicia Genilloud secrétaire, Service des eaux et du domaine public, Commune d'Estavayer
Excusés :	M. Pierre Andrieu, Chef de service, Service des eaux et du domaine public, Commune d'Estavayer M. Jérémy Bonfils, Commune de Lully MM. Didier Bonny et Philippe Fahrer, représentants d'ELSA M. Eric Rey, Commune d'Estavayer

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE L'ERES DU 12 OCTOBRE 2023

- | | |
|---|---|
| 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 12 OCTOBRE 2023..... | 1 |
| 2. APPROBATION DES COMPTES 2023 | 2 |
| 3. DIVERS | 2 |
-

M. Philippe Rapo ouvre la séance à 18h30. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Les délégués ne formulant pas de remarque sur l'ordre du jour, il est accepté à l'unanimité.

M. Thierry Vallat est nommé scrutateur.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 12 OCTOBRE 2023

M. Rapo demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal du 12 octobre 2023.

Comme aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DES COMPTES 2023

M. Rapo décide de donner la parole à M. Bourdilloud, afin qu'il donne diverses informations sur les comptes 2023 à l'aide de différents graphiques, selon la présentation annexée.

M. Bourdilloud informe que :

- 7200 concerne tout ce qui est non-imputable (généralité sur la station, l'aménagement extérieur, le bureau etc.)
- 7201 est relatif à la partie épuration primaire
- 7202 ce qui concerne la biologie
- 7203 concerne le traitement des boues

Il nous explique également que les montants ont également beaucoup augmentés dans le 7200 en raison du passage à MCH2, comme il y a divers amortissements qui ont été faits, qui n'étaient pas faits auparavant. Il y a également eu une grande augmentation de l'électricité. M. Bourdilloud explique que la STEP produit et vend de l'électricité, mais suite à l'augmentation du prix d'achat de celle-ci, la vente n'a pas comblé l'achat de l'électricité.

M. Rapo remercie M. Bourdilloud pour toutes les explications données et donne la parole au Président de la Commission financière.

M. Pochon, Président de la Commission financière, prend la parole, afin de lire leur rapport relatif au comptes 2023. Il informe que la CoFin préavise favorablement l'acceptation des comptes 2023. Elle souhaite tout de même porter une attention particulière à l'augmentation de l'électricité.

M. Rapo demande s'il y a des questions concernant ces comptes.

M. Rapo remarque que les coûts ont augmenté de 20% par rapport à 2022 mais sont à -7% du budget 2023. D'autre part, il a constaté que le budget 2024 est 15 % plus élevé que les comptes 2023 mais surtout cela fera 38% de plus que les comptes 2022. Ces grandes différences entre 2022 et le budget 2024 proviennent de l'augmentation du traitement primaire de 60%, du secondaire de 70% et des boues de 44%.

Ceci l'interpelle quant à l'avenir surtout qu'il ne voit pas d'investissements prévus dans les budgets ni dans les comptes.

M. Martin demande également pourquoi l'ERES reprend les boues d'Henniez. M. Bourdilloud explique que c'est parce que la STEP de Lucens est en travaux et qu'elle ne peut plus prendre les boues d'Henniez. Il informe également que cette décision a été prise par le Comité.

M. Rapo demande à l'Assemblée des délégués de valider les comptes 2023.

Les délégués acceptent les comptes 2023 à l'unanimité.

3. DIVERS

M. Pochon explique que dans le rapport du fiduciaire concernant la phrase ci-dessous :

« Le réviseur à constater qu'un système de contrôle interne des comptes annuels, n'était pas suffisamment documenté et ne couvrait pas de manière détaillée une analyse des risques relatifs à chaque processus. »

Il informe que c'est une phrase qui reviendra chaque année, car la loi oblige un contrôle interne sur les comptes, mais pas sur les façons de commander ou de viser les factures.

M. Wittwer demande quel investissement n'avait pas été fait concernant des contrôles de quantités.

M. Bourdilloud explique que le Comité avait demandé que les débits d'eau usée dans le réseau soient mesurés, ceci afin de déterminer le volume d'eau de chaque commune. Cependant ces travaux s'élèvent à un montant très élevé. Ce projet est à rediscuter en Comité.

Prochaine séance :

Le jeudi 10 octobre 2024 à 18h30 à Cheyres, pour l'approbation du budget 2025.

M. Thierry Vallat invite l'ensemble des personnes présentes à poursuivre autour d'un apéritif.

L'Assemblée des délégués est close à 19h05

La Secrétaire : Alicia Genilloud

Annexes :

- Comptes 2023
- Rapport de l'organe de révision
- Rapport de la Commission financière
- Présentation du 6 juin 2024